

972^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 21 janvier 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Amélie Sauvé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-01-21-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 969^e SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le procès-verbal de la 969^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 970^E SÉANCE
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 970^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-04
PROCÈS-VERBAL DE LA 971^E SÉANCE
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le procès-verbal de la 971^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-05
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de décembre 2024, qui s'élèvent à 550 150,01 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2024, qui s'élèvent à 200 570,02 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de décembre 2024, qui s'élèvent à 209 515,31 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-06

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
FERMETURE DES BUREAUX DES AGENTS DE LA FAUNE À MATAGAMI
OPPOSITION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a déjà formulé une demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs visant à maintenir en activité le bureau local de la Direction de la protection de la faune à Matagami et à pourvoir tous les postes prévus pour ce point de service, ce qui est essentiel pour répondre aux besoins croissants de surveillance et de gestion de la faune sur un territoire aussi vaste, par l'adoption de la résolution 2021-10-05-05;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Matagami et de ses environs représente une vaste superficie de milieux naturels riches en faunes et en flores, nécessitant une gestion et une surveillance rigoureuses, d'autant plus que ces milieux naturels sont des attraits touristiques et des ressources vitales pour les activités économiques locales;

CONSIDÉRANT QUE les activités fauniques jouent un rôle crucial dans l'économie locale et la qualité de vie des résidents de Matagami, et que la présence d'agents de la protection de la faune est essentielle pour assurer la pérennité de ces activités, notamment en matière de chasse, de pêche et de conservation des habitats naturels;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des effectifs au bureau de Matagami, passant de quatre (4) agents à aucun, a déjà des conséquences importantes sur la gestion de la faune et la sécurité du territoire, créant un déficit en capacité d'intervention face aux incidents fauniques et à la préservation des espèces;

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance datée du 19 décembre 2024, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a informé le propriétaire de l'édifice sous location que le bail pour les locaux du bureau de la faune à Matagami ne sera pas renouvelé, menaçant ainsi directement la pérennité de ce service essentiel et compromettant l'efficacité des opérations sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce bureau représente un geste fort de désengagement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs envers notre territoire et notre communauté, entraînant des répercussions négatives non seulement sur la gestion faunique, mais également sur la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami exprime son opposition ferme à la fermeture du bureau de la protection de la faune à Matagami, réaffirmant l'importance stratégique de ce service pour la gestion durable de la faune et la sécurité du territoire;

- QUE la Ville de Matagami demande à la Société québécoise des infrastructures (SQI) et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de revoir leur décision et de renouveler le bail de location des locaux actuels, ou d'assurer un nouvel emplacement à Matagami pour le maintien de ce service, garantissant ainsi une continuité sans interruption des activités;
- QUE la Ville de Matagami réitère sa demande de pourvoir l'ensemble des postes prévus pour le bureau de la faune afin d'assurer une gestion et une surveillance adéquates du territoire, et de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs liés à la protection de la faune et de ses habitats;
- ET QUE cette résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au directeur de la Société québécoise des infrastructures (SQI), au ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, au député d'Ungava, ainsi qu'à l'Administration régionale Baie-James pour appui, avec une demande explicite d'intervention rapide face à cette situation préoccupante.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-07
ADMINISTRATION
POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION
NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE madame Fanie Cloutier occupe le poste d'adjointe administrative depuis le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE madame Cloutier a démontré toutes les aptitudes requises pour occuper la fonction de secrétaire de direction au sein de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la nomination de madame Fanie Cloutier au poste de secrétaire de direction.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE NOMMER madame Fanie Cloutier au poste de secrétaire de direction à la Ville de Matagami, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025;
- ET QUE ses conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel-cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-08
SERVICE DES USINES
POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE
NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-Olivier Froment occupe le poste d'opérateur en traitement des eaux depuis le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Froment a démontré tout le leadership nécessaire pour occuper ce poste au sein de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la nomination de monsieur Marc-Olivier Froment au poste de chef d'équipe des usines.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE NOMMER monsieur Marc-Olivier Froment au poste de chef d'équipe des usines à la Ville de Matagami, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025;
- ET QUE la rémunération associée à cette nomination soit celle déterminée par la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-09
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
PARTENAIRES À PART ÉGALE – TRANSPORT ADAPTÉ POUR
PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES ET À FAIBLE REVENU
ANNÉE 2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2025, l'organisme à but non lucratif Partenaires à part égale a déposé une demande de contribution financière pour son projet de transport pour personnes handicapées, âgées ou à faible revenu;

CONSIDÉRANT QUE Partenaires à part égale sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 5 000 \$ afin de maintenir en place, dans sa forme actuelle, ledit service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance d'offrir un tel service à la population, car il permet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, âgées et à faible revenu de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont les initiatives contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE CONTRIBUER pour une somme de 2 000 \$ au service de transport sur le territoire de la ville de Matagami, lequel service sera offert par Partenaires à part égale pour l'année 2025;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-10

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
TÉLÉTHON DE LA RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC – ÉDITION 2025
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec est un organisme régional qui peut bénéficier à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la 28^e édition du Téléthon régional aura lieu le 26 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont leur travail peut apporter un grand bénéfice à ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le versement de 500 \$ à la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec, dans le cadre de son Téléthon régional, qui se tiendra le 26 janvier 2025;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-11

**CONTRAT DE CONCESSION DU LOCAL D'AFFÛTAGE DE PATINS DE
L'ARÉNA DE MATAGAMI – SAISON 2024-2025**

Dépôt pour information.

2025-01-21-12
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2024 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2024 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2024 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2024 du coordonnateur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-01-21-13
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de janvier, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-01-21-14
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE LEVER la séance à 19 h 45.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

